

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 30 JUIN 2022

DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE CAMPAGNE
ARRONDISSEMENT DE MONT-DE-MARSAN

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 14

L'an deux mil vingt-deux, le deux du mois de juin, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur CARRERE Frédéric, Maire.

Etaient Présents : Mrs CARRERE F., BARON P., BOURDEAU P., CASSAGNE A., CAZEAUX H., DUFAU B., LARRAZET Y., LOUBERE Ch.

Mmes DEYRIS G., BARROUILLET M.P., BERGES G., BATS C., DUPONT N., SAINT-AUBIN FREARD N.

Étaient Excusés : Néant

Monsieur Bourdeau Patrick est nommé secrétaire de séance.
Auxiliaire de rédaction : Christel Villaume

Demande d'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Délibération relative aux subventions des associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'ajouter ce point.

Approbation des PV des précédentes réunions

Pas d'observation sur les procès-verbaux, des précédentes réunions, ils sont approuvés à l'unanimité des présents.

Election du 4^{ème} adjoint

Suite à la délibération du 2 juin 2022 validant la nomination d'un 4^{ème} adjoint, monsieur le Maire a procédé à l'élection de ce dernier.

Président : Frédéric Carrère

Secrétaire : Yannick Larrazet

Assesseurs Titulaires : Hervé Cazeaux / Nadine Saint Aubin Fréard.

1^{er} tour : Monsieur Alain Cassagne obtient 7 suffrages, il n'a donc pas la majorité absolue. Un second tour est organisé.

2nd tour : Monsieur Alain Cassagne obtient 8 suffrages.

Il est proclamé adjoint et immédiatement installé.

Délibération sur les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

Suite à l'élection d'un 4^{ème} adjoint, il était nécessaire de fixer le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

Décide :

Article 1 : de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

Fonction	Taux en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	45
1 ^{er} Adjoint	11
2 ^{ème} Adjoint	11
3 ^{ème} Adjoint	11
4 ^{ème} Adjoint	11

Article 2 : Les indemnités de fonction sont payées mensuellement pour le Maire et les adjoints. Elles suivront les augmentations du traitement afférent à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Article 3 : Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6531 du budget communal.

Délibération pour l'aide du département pour l'étude d'une liaison douce route d'Aurice.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune est confrontée à une zone de danger pour sa population riveraine au niveau de la RD 365, route d'Aurice, dans sa partie terminale au niveau du virage, en raison d'un passage significatif de poids lourds et de la vitesse des véhicules provoquant de l'insécurité pour les piétons et les vélos.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la décision prise lors du conseil municipal du 9 mars 2022, il souhaite solliciter le concours des services compétents du conseil départemental, afin de nous assister à la réalisation d'une étude permettant une liaison douce et une sécurisation du virage route d'Aurice entre le quartier sud couvert par une zone « 70 » et le bourg.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter les services du département,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération pour l'aide du département pour la mise en œuvre d'un arrêté visant à limiter le trafic des poids lourds en agglomération.

Monsieur le Maire rappelle aux élus que depuis plusieurs années, nous recevons en mairie des plaintes des habitants, dénonçant la dangerosité de l'axe principal du centre bourg, inhérent à l'augmentation croissant du trafic et plus particulièrement des poids lourds traversant notre village.

De notre côté, nous pouvons observer des désordres d'ordre superficiel et structurel sur la voirie, causés par le passage soutenu des poids lourds.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à la décision prise lors du conseil municipal du 9 mars 2022, il souhaite solliciter le concours des services compétents du conseil départemental, afin de nous assister à la rédaction de l'arrêté municipal, interdisant le passage des poids lourds sur la RD 365 en zone d'agglomération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire de solliciter les services du département,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Délibération validant le devis réactualisé du city park

Le Budget Participatif Citoyen des Landes est un dispositif qui permet aux Landaises et aux Landais de proposer l'affectation d'une partie du budget d'investissement du Département sur la base d'idées citoyennes et de participer ainsi, directement, à la transformation de leur territoire.

La phase de dépôt des idées s'est déroulée du 6 avril au 6 juillet 2021. Afin d'accorder plus de temps aux porteurs pour déposer leurs idées, la date de clôture du dépôt d'idées a été ainsi prolongée d'un mois. Sur les 550 idées déposées en 2021, 280 ont été soumises au vote. 54 ont remporté les suffrages, parmi lesquels figure le projet du City Park, porté par le collectif des citoyens sur le territoire de la Commune.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 1111-10, imposant une participation minimale du maître d'ouvrage de 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques.

Vu la délibération n°K1 du Conseil départemental des Landes en date du 21 février 2020, portant bilan de la première édition et approuvant le principe du lancement de la deuxième édition du Budget Participatif Citoyen des Landes ;

Vu la délibération n°K4 du Conseil départemental des Landes en date du 7 mai 2021 approuvant le règlement de la deuxième édition du Budget Participatif Citoyen des Landes ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE d'approuver la réalisation du projet « City Park » sous la maîtrise d'ouvrage de la Commune,
- DECIDE d'inscrire en section d'investissement, au chapitre 23, opération 9022, la somme de 17 000€, correspondant à la part supportée de 20 %, par la Commune, dans le financement du projet, ainsi que l'avance de 17 000€ de TVA à 20% du projet HT qui sera récupérée N+1, et dont le coût global prévisionnel est estimé à 85 000 € HT, soit un montant de 102 000 € TTC.
- DECIDE d'approuver la convention de participation financière à intervenir avec le Département des Landes et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer,
- DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes démarches concernant l'obtention des autorisations administratives, le lancement et la conclusion des marchés ; et toutes autres procédures en lien avec la mise en œuvre du projet ainsi que pour la signature de tout document, acte, convention, avenant à intervenir en lien avec ce projet.

Délibération fixant le montant des subventions aux associations

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les subventions versées aux associations conformément au tableau ci-dessous.

Rappelle que les crédits nécessaires sont inscrits au sous-chapitre 6574 du budget communal

Article	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	ACCA STE DE CHASSE	360.00 €
6574	AMICALE BOULISTE CAMPENOISE	360.00 €
6574	AMICALE DES RETRAITES	360.00 €
6574	ASSOCIATION APG CATM CAMPAGNE	220.00 €
6574	ASSOCIATION DES PARENTS ELEVES	320.00 €
6574	COMITE DES FETES	1000.00 €
6574	FNATH-ASSO ACCIDENTES DE LA VIE	120.00 €
6574	FOYER RURAL CAMPAGNE	220.00 €
6574	PREVENTION ROUTIERE	50.00 €
6574	SPORTS LOISIRS CAMPENOIS	220.00 €
6574	UNION SPORT CAMPENOISE	3500.00 €
6574	ASSO DES CAMPENOIS REUNIS	300.00 €
6574	AMICALE DES MAIRES	200.00 €
6574	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS SAINT PERDON	200.00 €
6574	ESPRIT DU SUD	100.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise le Maire à mandater les subventions comme présenté ci-dessus.

Intervention des Elus

Intervention de M. Patrick Baron, Adjoint au Maire

Station d'épuration

Une réunion a eu lieu en mairie avec le SYDEC et un bureau d'étude concernant la station d'épuration. Son agrandissement est à envisager dans les 5 ans à venir.

Il est fait le constat qu'avec les nouvelles constructions, elle devient trop petite et ne pourra plus accepter de nouveau raccordement sans poser de problème de traitement.

Projet aire de jeux

Le projet aire de jeux avance, tous les jeux ont été livrés et on peut espérer une installation des jeux sous 15 jours. Les agents communaux continuent le travail de modélisation de l'aire en même temps que les occupations normales sur la commune.

Intervention de M. Patrick Bourdeau, Adjoint au Maire

DICRIM

La prochaine réunion aura lieu le 7 juillet 2022 à 18h30. Elle concernera la réorganisation des responsables de zones et des référents de quartiers avant une distribution du DICRIM actualisé à la population fin 2022.

Commission communication

La commission communication se réunira mardi 5 juillet 2022 notamment pour préparer le prochain bulletin municipal.

Subvention tracteur :

M. Bourdeau annonce au conseil municipal que la commune a obtenu une subvention d'un montant de 10 000€ pour l'achat du nouveau tracteur dans le cadre d'un aménagement de poste de travail validé par le service de Santé au Travail.

L'agent nécessitant cet aménagement devra être prioritaire pour l'utilisation de cet engin afin de limiter ses efforts physiques.

Exemple : utilisation du tracteur pour faire les bordures si cela est techniquement possible au lieu du passage du rotofil.

Intervention de Mme Graziella Deyris, Adjointe au Maire

Collecte matériel scolaire :

Comme l'an dernier, la collecte de matériel scolaire pour distribuer aux plus démunis a été lancée et se poursuit jusqu'au 30 juillet.

Cadeaux fin d'année scolaire :

La distribution des cadeaux aux enfants quittant l'école de Campagne s'est faite avec Monsieur le maire dans la classe des CM2, en présence de Madame Fontellini.

Cérémonie fin du service civique.

Graziella DEYRIS a assisté à la cérémonie marquant la fin des missions de services civiques 2021-2022. Organisée par le pôle jeunesse du Marsan Agglomération, elle a permis de présenter le travail que chacun a pu réaliser au sein des collectivités et des associations et de connaître la suite de leur vie étudiante ou professionnelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.